

0561641E  
ACADEMIE DE RENNES  
LPO LYCEE DES METIERS MARCELLIN BERTHELOT  
AVENUE ROLAND GARROS  
56231 QUESTEMBERT CEDEX  
Tel : 0297261206

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Charges de fonctionnement

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 16  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 20/09/2018  
Réuni le : 01/10/2018  
Sous la présidence de : Francois Jousselein  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Charges de fonctionnement 2019  
Le conseil d'administration fixe le pourcentage de participation aux charges de fonctionnement à :  
18 % pour les élèves demi-pensionnaire  
33 % pour les élèves internes et internes externés  
20 % pour les commensaux

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0



## CHARGES COMMUNES

Texte de référence : Décret N° 85.934 du 4 septembre 1985

Les tarifs d'hébergement sont fixés par le Conseil Régional de BRETAGNE. Ces tarifs comprennent une participation aux charges de fonctionnement de l'établissement

Cette participation doit se situer entre :

- 10 et 25 % du tarif de demi pension et du prix de vente des repas aux commensaux
- 30 et 35 % du tarif de pension

### PROPOSITION POUR LE LYCEE

Demi-pension	18 %
Internat	33 %
Commensaux	20 %

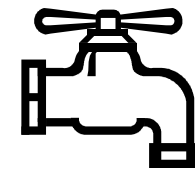
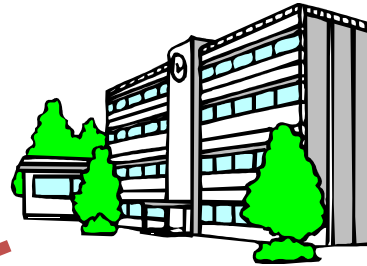
## TAUX DE PARTICIPATION DES FAMILLES

Le taux de participation des familles aux dépenses de personnel des services de restauration et d'hébergement reste fixé à 22.50 % du montant des pensions et demi pensions.

**A QUOI CORRESPOND LE TARIF JOURNALIER : 2.88 €**



Rémunération personnel  
**0.65 €**



Charges de fonctionnement  
**0.52€**

Pour la composition du plateau



**1.71 €**